

**RAPPORT N° 01/7-42**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**LOTISSEMENT SOCIAL DES CAMELIAS**  
**BILAN DE CLOTURE**

Un Traité de Concession a été conclu avec la SODIAC par Délibération du Conseil Municipal en date du 1er août 1997 ayant pour objet la réalisation du Lotissement Social des Camélias sur la parcelle cadastrée section DM 324.

Trois lots ont été réalisés et accueillent des propriétaires concernés par une mesure d'expropriation sur d'autres opérations d'aménagement concédées de la Commune.

La parcelle n° 2 a été attribuée à Madame CLEMENARD Suzette en 1998 en échange d'une propriété cadastrée section AH 61 dans la ZAC du Bas de la Rivière.

La parcelle n° 3 a été attribuée aux époux SAUROY en 1999 en échange d'une propriété cadastrée section AH 93 dans la ZAC du Bas de la Rivière.

La parcelle n°1 a été cédée aux consorts DUCAP expropriés d'un terrain situé sur l'emprise du Boulevard Sud.

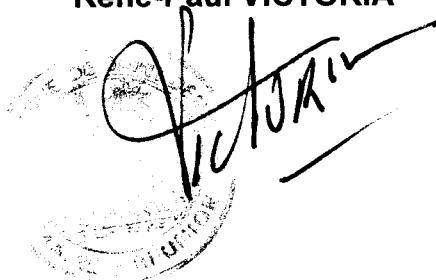
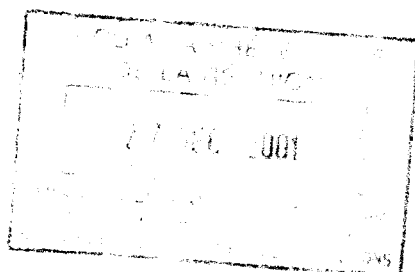
En terme financier, l'aménagement présente un bilan qui s'élève à 455 808 F HT. Le montant total des dépenses s'établit à 318 952, 57 F HT et comprend principalement les travaux de viabilisation et le versement des honoraires.

Le bilan financier de clôture dégage un excédent de recettes de 136 855,43 F HT qui sera reversé à la Commune.

Je vous demande d'approuver le bilan de clôture du Lotissement Social des Camélias arrêté au 31 décembre 2000.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 01/7-42  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

**LOTISSEMENT SOCIAL DES CAMELIAS  
BILAN DE CLOTURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-42 du Maire ;

Vu le rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le bilan de clôture de l'opération d'aménagement du Lotissement Social des Camélias arrêté au 31 décembre 2000, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 455 808, 00 F HT et qui dégage un excédent de recettes de 136 855,43 F HT.

**ARTICLE 2**

Approuve le versement à la Commune de cet excédent de 136 855,43 F HT.

**ARTICLE 3**

Donne quitus à la SODIAC des missions qui lui ont été confiées aux termes du Traité de Concession et de ses Avenants.

---

Pour extrait certifié conforme  
fait à Saint-Denis, le 27 DEC 2001

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

